



NOTE DE SERVICE

Objet : Suspension des droits et taxes de douane
sur le ciment produit au Congo.

En application de la note circulaire n° 0132-MFBPP-CAB du 25 juin 2021, les droits et taxes de douane à l'exportation du ciment produit au Congo sont suspendus jusqu'à nouvel ordre, en attendant la loi de finances pour l'année 2022.

La présente note de service prend effet à compter de sa date de signature.

Fait à Brazzaville, le **19 JUIL 2021**

Le Directeur Général des Douanes
et des Droits Indirects



Guénolé MBONGO KOUMOU

COPIES :

- MFBPP/CAB
- MDB/CAB
- DGDDI/SECRETARIAT
- DGDDI/DC
- DGDDI/DDD
- UNICONGO
- UNOC
- CHAMBRE DE COMMERCE
- SYNDICAT DES TRANSITAIRES
- SYNDICAT DES COMMERCANTS DU CONGO
- ARCHIVES